

**Province de Québec
Municipalité de Poularies
District d'Abitibi-Ouest**

13 novembre 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Poularies, tenue à la salle du conseil, lundi le 13 novembre 2017, à 20 h, formant quorum sous la présidence du maire, M. Pierre Godbout, et à laquelle sont présents :

M. le conseiller Réal Rancourt, Hugh Fortier et Vital Carrier
M^{mes} les conseillères Priscillia Lefebvre et Diana Bruneau.

Était absent M. le conseiller Claude Laroche.

M^{mes} Katy Rivard secrétaire-trésorière/directrice générale et Kate Morin secrétaire-trésorière adjointe assistent également à l'assemblée.

Le maire, M. Pierre Godbout, souhaite la bienvenue à tous et déclare la session ouverte.

2017-11-157 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Diana Bruneau, appuyé par Réal Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

2017-11-158 Adoption du procès-verbal du 2 octobre 2017

Les conseillers ayant reçu copie du procès-verbal en ont dispensé la lecture. Il est proposé par Vital Carrier, appuyé par Diana Bruneau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2017 soit adopté tel que rédigé.

2017-11-159 Approbation des comptes

Il est proposé par Vital Carrier, appuyé par Diana Bruneau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes payés et à payer qui s'élèvent au montant de 83 562.89 \$ présentés par la secrétaire-trésorière soient acceptés excepté la facture de Bélanger et filles de 793.33.

Avis de motion

Avis de motion est donné par le maire M. Pierre Godbout qu'à une séance subséquente, il sera adopté un règlement décrétant une taxe spéciale pour payer un règlement d'emprunt pour l'achat d'un camion incendie et la tarification des services municipaux pour l'exercice financier 2018.

2017-11-160 Dérogation mineure 982, rue Monseigneur Lévesque

Considérant qu'aucune opposition n'a été exprimée suite à l'avis public affiché le 11 octobre 2017, relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 982, rue Monseigneur-Lévesque à Poularies, lot 5 048 088.

La demande présentée a pour but d'accepter dans son état et situation actuels le garage et ce, même si sa marge de recul latérale est supérieure à la limite autorisée par le règlement actuel de zonage qui indique qu'elle doit être d'un minimum de 1 mètre.

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a recommandé au conseil municipal l'acceptation de cette demande.

En conséquence, il est proposé par Priscillia Lefebvre, appuyé par Réal Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 982, rue Monseigneur-Lévesque Poularies, lot 5 048 088, soit acceptée.

2017-11-161 Dérogation mineure 745, avenue Baril Est

Considérant qu'aucune opposition n'a été exprimée suite à l'avis public affiché le 11 octobre 2017, relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 745, avenue Baril Est à Poularies, lot 5 048 082.

La demande présentée a pour but d'accepter dans son état et situation actuels la résidence principale et ce, même si sa marge de recul avant est supérieure à la limite autorisée par le règlement actuel de zonage qui indique qu'elle doit être de 8 mètres.

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a recommandé au conseil municipal l'acceptation de cette demande;

En conséquence, il est proposé par Diana Bruneau, appuyé par Hugh Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 745, avenue Baril Est Poularies, lot 5 048 082, soit acceptée.

2017-11-162 Dérogation mineur 1228, rang 8 et 9 Est

Considérant qu'aucune opposition n'a été exprimée suite à l'avis public affiché le 11 octobre 2017, relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 1228, Rang 8 et 9 Est à Poularies, lot 5 048 237.

La demande présentée a pour but d'accepter la construction d'un garage, de 48 pi X 36 pi de profond (1728 pieds carrés) et 15 pi de hauteur, même si le règlement de zonage # 85 mentionne qu'un garage privé détaché du bâtiment principal ou une dépendance ne peut occuper une superficie au sol qui soit supérieure à 15 % du terrain jusqu'à un maximum de 139 mètres carrés (1496 pied carrés).

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a recommandé au conseil municipal l'acceptation de cette demande.

En conséquence, il est proposé par Priscillia Lefebvre, appuyé par Diana Bruneau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 1228, Rang 8 et 9 Est Poularies, lot 5 048 237, soit acceptée.

2017-11-163 Cours de perfectionnement concernant la Loi 122

Considérant l'importance de la nouvelle loi 122, sur le travail de la directrice générale, il est proposé par Vital Carrier, appuyé par Réal Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale, Katy Rivard, à assister à la formation concernant la loi 122, offert par l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ). Cette formation aura lieu à Rouyn-Noranda les 24 et 25 janvier 2018.

Il est également proposé et résolu que le coût d'inscription au montant 522 \$ plus taxes soit payé par la municipalité de Poularies ainsi que les frais de repas et de déplacements.

2017-11-164 Formation inspecteur municipal (évacuation et traitement des eaux usées)

Il est proposé par Hugh Fortier, appuyé par Priscillia Lefebvre et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'inspecteur municipale soit autorisé à assister à une formation concernant les modifications au règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées offert par la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ). Cette formation aura lieu à La Sarre mercredi le 6 décembre 2017.

Il est également proposé et résolu que le coût d'inscription au montant 288 \$ plus taxes soit payé par la municipalité de Poularies ainsi que les frais de repas et de déplacements.

2017-11-165 Emploi d'Été Canada

Il est proposé par Diana Bruneau, appuyé par Vital Carrier et résolu à l'unanimité d'autoriser M^{me} Katy Rivard directrice-générale et M^{me} Kate Morin secrétaire-trésorière adjointe à faire une demande à Emploi d'Été Canada pour des emplois au camp de jour pour l'été 2018.

Il est également résolu que M^{me} Katy Rivard, directrice-générale, soit autorisée à signer pour et au nom de la municipalité, tous documents relatifs à Emploi d'Été Canada.

2017-11-166 Réparation d'une porte de garage

Une des portes du garage municipal est en mauvaise état, il est proposé par Diana Bruneau, appuyé par Réal Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la dépense de 200 \$ avant taxes pour effectuer la réparation de cette porte.

2017-11-167 Réparation de la bâtisse horticole

Le manœuvre M. Conrad Plamondon a débuter des travaux sur la bâtisse horticole, il a fait part de l'état de cette dernière ainsi que des travaux devant être effectués. Il est proposé par Vital Carrier, appuyé par Hugh Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la dépense de 1 500 \$ avant taxes pour effectuer ces réparations.

2017-11-168 Plan régional des milieux humides et hydriques

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques (projet de loi 132) a été sanctionné le 21 juin dernier par l'Assemblée nationale;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de loi oblige chaque MRC à adopter un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH);

CONSIDÉRANT QUE le PRMHH identifie les milieux humides et hydriques (marais, lacs et cours d'eau) qui méritent une protection particulière, ceux qui doivent être restaurés, les règles d'utilisation du sol sur et autour de ces milieux humides et un plan d'action;

CONSIDÉRANT QUE ce plan s'applique au territoire du domaine privé soit 51 % du territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest (MRCAO);

CONSIDÉRANT QUE la MRC aura 5 ans pour élaborer le PRMHH et par la suite, elle devra le réviser à tous les 10 ans;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Environnement lancera, d'ici 2 ans, un programme de subvention pour la restauration et la création de nouveaux milieux humides et que ce programme de subvention pourra être délégué aux MRC qui le désirent;

CONSIDÉRANT QU' aucune compensation financière n'est prévue pour cette nouvelle responsabilité dévolue aux MRC;

CONSIDÉRANT la demande d'appui des MRC;

CONSIDÉRANT QUE la MRCAO est très impactée par ce projet de loi ;

CONSIDÉRANT l'ampleur de la tâche, en termes de ressources financières et humaines, pour l'identification et la caractérisation des milieux humides et hydriques sur un territoire aussi vaste que celui de la MRCAO;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Diana Bruneau, appuyé par Hugh Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- D'APPUYER la démarche des MRC;
- DE DEMANDER au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) qu'une aide financière soit prévue pour les MRC afin de permettre l'embauche de ressources qui identifieront et caractériseront les milieux humides et hydriques du territoire;
- DE TRANSMETTRE cette résolution au MDDELCC, à la FQM et à l'UMQ.

2017-11-169 Compensation financières pour les travaux affectant un milieu humide

CONSIDÉRANT l'adoption par l'Assemblée nationale du Québec, du projet de loi 132 sur la conservation des milieux humides et hydriques;

CONSIDÉRANT les mesures transitoires prévues aux articles 51 et suivants de ce projet de loi prescrivent, dans l'attente de la

publication de règlements par le gouvernement, des compensations financières systématiques pour tous travaux affectant un milieu humide ou hydrique, sauf exceptions, qui vont bien au-delà de tout ce qui avait pu être exigé à ce jour en pareille matière;

CONSIDÉRANT QUE ces mesures transitoires s'appliquent de façon générale et ne font pas abstraction des organismes publics, en particulier des MRC et des municipalités, qui doivent intervenir dans les milieux humides ou hydriques pour l'entretien et pour la réalisation de travaux d'infrastructure publique, dans certains cas, appartiennent au Gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT les obligations existantes dans la loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau ainsi que dans la loi sur la conservation du patrimoine naturel;

CONSIDÉRANT les impacts financiers des mesures transitoires du projet de loi 132 sur la réalisation de travaux d'infrastructures publiques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Réal Rancourt, appuyé par Diana Bruneau et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- a) DÉPLORE l'absence d'exemption de compensation pour les MRC et les municipalités dans le projet de loi 132;
- b) DEMANDE au Gouvernement du Québec et à l'Assemblée nationale d'exempter les organismes municipaux, les municipalités et les MRC de tout paiement de compensation, que ce soit de façon transitoire ou permanente;
- c) QU'une copie de la présente résolution soit transmise copie conforme aux associations municipales, aux MRC, au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les Changements climatiques.

2017-11-170 Remboursement des inscriptions 2017-2018 à l'association du hockey mineur de La Sarre

Il est proposé par Réal Rancourt, appuyé par Priscillia Lefebvre et résolu à l'unanimité de rembourser la somme de 50 \$ par enfant à l'Association du hockey mineur de La Sarre pour les 7 enfants de Poularies inscrits pour la saison 2017-2018, pour un total de 350 \$.

2017-11-171 Demande de la Fabrique pour l'utilisation de la salle l'Accueil

Il est proposé par Vital Carrier, appuyé par Priscillia Lefebvre et résolu à l'unanimité des conseillers présents de prêter la salle l'Accueil à la Fabrique Ste-Rose-de-Lima de Poularies pour des rencontres avec l'Abbé Denis Villeneuve, qui auront lieu les samedis 7 et 14 avril 2018 de 8h à 16h.

2017-11-172 Calendrier des séances ordinaire 2018

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec (ou 319 de la Loi sur les cités et villes) prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Priscillia Lefebvre, appuyé par Diana Bruneau et résolu à l'unanimité que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2018. Ces séances débiteront à 20 h:

Lundi 8 janvier;
Lundi 5 février;

Mardi 3 juillet;
Mardi 7 août;

Lundi 5 mars;
Mardi 3 avril;
Lundi 7 mai;
Lundi 4 juin;

Mardi 4 septembre;
Lundi 1^{er} octobre;
Lundi 5 novembre;
Lundi 3 décembre.

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

2017-11-173 Fête de Noël

Il est proposé par Diana Bruneau, appuyé par Hugh Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'allouer la somme de 1 000 \$, pour l'achat des cadeaux pour la fête de Noël des enfants de Poularies.

2017-11-174 Vœux de Noël

Il est proposé par Diana Bruneau, appuyé par Vital Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la dépense pour envoyer les vœux de Noël aux citoyens de Poularies. Cette dépense est estimée à environ 100 \$ avant taxes pour l'achat du papier lettre et des frais de poste.

2017-11-175 Congés des Fêtes

Il est proposé par Réal Rancourt, appuyé par Priscillia Lefebvre et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le bureau municipal soit fermé du 22 décembre 2017 au 3 janvier 2018 inclusivement pour le congé des Fêtes.

2017-11-176 Achat d'une déchiqueteuse

Récemment, la déchiqueteuse du bureau a brisé, si la réparation n'est pas possible, il est proposé par Hugh Fortier, appuyé par Diana Bruneau et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'effectuer l'achat d'une nouvelle déchiqueteuse pour un montant de 250 \$ avant taxes.

2017-11-177 Date d'élection

Dernièrement ce fût une période d'élection, le conseil municipal considère que cette période devrait être plus tôt dans l'année afin que les nouveaux élus aient plus d'expérience dans le domaine municipal avant le budget. Il est proposé par Diana Bruneau, appuyé par Priscillia Lefebvre et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'en faire la demande au ministère des affaires municipales et occupation du territoire.

Séance de travail

Il est convenu qu'une séance de travail ait lieu le 23 novembre 2018 à 19 h 30h.

2017-11-178 Levée de l'assemblée

Il est proposé par Diana Bruneau, appuyé par Priscillia Lefebvre et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée.

Maire _____ **Sec.-très./dir. gén.** _____

Je, Pierre Godbout, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'art. 142 (2) du Code Municipal.